

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 14 Décembre 2020
	Délibération N° : 20201214-12
OBJET : AUTORISATION DU MAIRE A DEPOSER UNE DEMANDE D'AIDES FINANCIERES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX URGENTS DE SECURISATION SUR LA COMMUNE	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mil vingt, le 14 du mois de Décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 08/12/2020

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13

BOURCIER Florian – BUES Florent – CERUTTI Chrystelle – CRUNCHANT Nicolas – FAROUZE Marie-Hélène – GAUCHE Joël – LACROIX Charles – LEPAS Dominique – RIBOT Philippe – TENOUX Nicolas – MIEGGE Emmanuel – BOULET Philippe – RENIE Alexandre

MEMBRE ABSENT : 2

AUDIER-MERLE Carine – Pauline ROUX

NOMBRE DE POUVOIR : 1

Pauline ROUX a donné pouvoir à LACROIX Charles

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRETAIRE DE SEANCE : TENOUX Nicolas.

Le Maire expose que des travaux de mise en sécurité des biens et des personnes sont à prévoir en urgence tels que détaillés ci-après :

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'état extrêmement dégradé du mur de soutènement de la voie communale "Rue du Calvaire", surplombant la parcelle AC 617, qui a cédé sur toute sa longueur. Située dans le quartier de l'Hoche, sur l'adret du village d'Abriès, la Rue du Calvaire dessert un certain nombre d'habitations du lotissement. Afin de soutenir cette voie communale, des murs de soutènement ont été construits il y a une trentaine d'années, permettant en cela de protéger les habitations. Cependant, ces murs n'ont pas été construits correctement puisque les eaux de ruissellement, les eaux de pluie et les eaux de fonte de neige se sont accumulées derrière ces murs, aucun dispositif ne permettant de les évacuer.
Il existe un réel risque d'effondrement qui mettrait en péril la sécurité des biens et des personnes ; il est donc impératif de reconstruire cet ouvrage dans les règles de l'art. Le projet est de démolir l'ancien mur existant et de le reconstruire (coût de l'opération 10 510,00 € HT).
- Monsieur le Maire précise qu'il y a également nécessité de démolir et reconstruire le mur de soutènement Rue de la Douane qui surplombe la parcelle AC 134. Des pans de murs tombent dans les jardins des maisons qui jouxtent ce mur, ce qui représente également un gros problème de sécurité pour les propriétaires des cours et jardins qui ne peuvent jouir de leur espace privé en toute sécurité (coût de l'opération 18 932,00 € HT).
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du très mauvais état de la Passerelle d'accès au hameau de l'Echalp (Ristolas) qui dessert les habitations et gîtes et qui ne permet plus son utilisation en toute sécurité. Cette passerelle d'accès, à ce lieu isolé, est indispensable et prioritaire et doit être conservée. Son état très dégradé ne permettant pas de simples travaux de rénovation, il est donc impératif de la démolir et de la remplacer (coût de l'opération 15 800,00 € HT).

- Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu également de procéder au remplacement de la Passerelle située sur la route qui mène à la Roche Ecroulée. Cet itinéraire très emprunté en été, aux portes de la Réserve Naturelle Nationale de Ristolas-Mont-Viso, site touristique prisé, souffre de sa fréquentation du fait de nombreux passages de véhicules. Cette voie est également utilisée en hiver par les skieurs de fond et nécessite le passage d'un engin de damage. Il est devenu urgent aujourd'hui de procéder à la démolition et mise en décharge de l'ouvrage existant et de poser notamment des blocs d'enrochements. (coût de l'opération 10 136,60 € HT).

Le montant total de l'ensemble de ces travaux se chiffre à 55 378,60 € HT.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Montant des travaux	55 378,60 €	Etat (DETR) (30 %)	16 613,58 €
		CD 05 (30 %)	16 613,58 €
		Commune (40 %)	22 151,44 €
Montant total HT	55 378,60 €	Montant total	55 378,60 €

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 et de déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental 050 pour réaliser ces travaux urgents de sécurisation.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,
et après en avoir délibéré par 14 voix pour,

APPROUVE l'exposé du Maire

APPROUVE le plan de financement prévisionnel détaillé ci-avant

AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2021 et à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le remplacement des murs de soutènement situés Quartier de l'Hoche Rue du Calvaire et Rue de la Douane, à procéder au remplacement des passerelles l'une située à l'Echalp et la seconde sur la route menant à la Roche Ecroulée.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.